

Expérimentation

de l'application

« J'ALLUME MA RUE »



L'éclairage public à la demande



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC à la demande pour sécuriser les déplacements des habitants la nuit

L'extinction de l'éclairage public a lieu de 23h30 à 5h30 du matin sur certaines communes de la CAPI. Le projet **consiste à laisser la possibilité de rallumer les lampadaires selon les besoins de lumière de chacun**, directement depuis son smartphone. Une solution simple et innovante pour le pilotage de l'éclairage public.



Le saviez-vous ?

En 2017, la CAPI expérimente l'extinction nocturne avec 13 de ses communes. Dans la continuité de ce projet de développement durable, la collectivité teste en 2023 le projet « J'allume ma rue ».



Allier économie et environnement

- Innovation créée et développée en France ;
- Economies énergétiques ;
- Habitants acteurs de leur ville et de leur territoire ;
- Empreinte carbone réduite ;
- Pollution lumineuse atténuée ;
- Biodiversité, vie animale nocturne améliorée ;
- Sensation de sécurité préservée.





Simple, ludique
et pratique

FONCTIONNEMENT « J'ALLUME MA RUE »

- 1 > **ACTIVEZ** la géolocalisation sur votre smartphone ;
- 2 > **CONNECTEZ-VOUS** sur www.jallume.fr à l'aide de votre smartphone ;
- 3 > **APPUYEZ** sur le bouton « lampe » qui s'active ;
- 4 > **L'ÉCLAIRAGE** se met en route.



Grâce au système de géolocalisation **les lampadaires s'allument automatiquement** en suivant l'itinéraire emprunté et s'éteignent **au bout de 15 minutes**.

Le test sera déployé **début avril** au cœur des communes suivantes :
- **Saint-Quentin-Fallavier** ;
- **Saint Alban de Roche** ;
- **Domarin**.

Fin avril / début mai, le test sera étendu à la **zone d'activité de Saint-Quentin-Fallavier**.

J'allume ma rue !





ÉCLAIRAGE PUBLIC

CAPi
> Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère

17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau Cedex

Tél. : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
Email : capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr

